



THERMES MONTROND



LES EAUX
DE MONTROND-LES-BAINS
VÉRITABLE SOURCE
DE BIEN-ÊTRE



NOS INDICATIONS THÉRAPEUTIQUES

Maladies de l'appareil digestif

- Troubles digestifs fonctionnels
- Colopathies fonctionnelles
- Migraines d'origine digestive

Maladies métaboliques

- Obésité
- Surcharge pondérale
- Diabète type II

Une nouvelle indication : la rhumatologie

- Arthrose
- Rhumatismes inflammatoires
- Douleurs articulaires
- Orthopédie
- Syndromes douloureux chroniques
- Lombalgies chroniques



NOS SOINS

Aérobain

Bain général en baignoire individuelle avec insufflation d'air au moyen de buses multiples fixes.

Douche générale

Douche générale au jet réalisée par une hydrothérapeute en cabine individuelle.

Application de boue

Cataplasmes d'argiles imprégnés d'eau thermale appliqués sur les régions spécifiées par le médecin thermal. Ces cataplasmes sont personnels et détruits à l'issue de la cure.

Mobilisation en piscine

Sous l'autorité d'un kinésithérapeute des exercices d'assouplissement musculaire sont effectués en piscine d'eau thermale d'une profondeur de 1,20m.

Piscine thermale 32°C

Facilite les exercices de mobilisation, provoque un relâchement musculaire et apaise les douleurs.

Bain en immersion

Bain hydro massant du corps qui stimule la circulation sanguine, tonifie les tissus.

Douche pénétrante

Véritable massage hydrique, la douche pénétrante consiste à se présenter sur le dos ou sur le ventre sous une rampe de jets d'eau thermale à production continue.

Bain de vapeur collectif

« hammam thermal » applique une méthode de transpiration grâce à un brouillard chaud et humide. Soin sédatif qui permet l'élimination des toxines par vasodilatation. Complète idéalement une démarche de perte de poids.

Massage sous eau

Techniques classiques du massage, réalisées allongé, sous aspersion d'eau thermale.

Cure de boisson

Soin interne, parallèle au traitement. Selon prescription médicale, ingestion d'eau thermale pure, à des fins digestives et diurétiques.

Tous les soins sont réalisés avec l'eau thermale de Geyser 5, captée à 24°C et délivrée après réchauffage à 32°C.
Temps de soins imposé par la sécurité sociale

A woman with dark hair is relaxing in a hot tub. She is smiling and looking upwards. A large waterfall shower is pouring water over her. The water is clear and bubbly. The background is a bright blue sky.

LES EAUX

Eaux carbogazeuses de type bicarbonaté sodique chaude. La composition harmonieuse et la pureté bactériologique de cette eau lui confèrent des qualités apéritives, digestives et sédatives, propres au traitement des maladies de l'appareil digestif. Puisée à proximité du site thermal, l'eau minérale est utilisée dans le cadre de nos activités. Elle est captée à 24°C et est délivrée à 32°C après réchauffage.

CATIONS

Calcium 24 mg/l,
magnésium 13,3 mg/l Sodium 1009
mg/l, potassium 5,3 mg/l

ANIONS

Chlorures 32 mg/l,
sulfates 6 mg/l, nitrates <1 mg/l

PH 6,5

Résidus secs à 180 / 2574 MG/L

LE SITE DE MONTROND

Les équipements des thermes

- 12 baignoires équipées de buses multiples
- 4 cabines de douches au jet.
- 4 cabines de douches sous affusion avec rampe de jets d'eau thermale
- 6 cabines de massages sous eau avec aspersion d'eau thermale
- 1 cabine bain de vapeur collectif 8 places. Véritable "hammam thermal"
- 1 bassin d'eau thermale chauffée à 32°C d'une superficie de 54 m²
- 1 bassin de mobilisation d'eau thermale chauffée à 32°C d'une superficie de 60 m² avec vue sur le parc thermal
- 1 fontaine d'eau thermale pour la cure de boisson
- 1 salle de fitness
- 1 sauna

Notre équipe thermale est composée :

- d'infirmières
- de kinésithérapeutes
- d'agents thermaux
- d'une diététicienne nutritionniste
- d'hôtesse d'accueil
- de techniciens

NOS CURES

Deux orientations : • Affections digestives (AD) et métaboliques
• Rhumatologie (RH)

Les cures agréées - 21 jours (18 jours de soins)

Cures agréées par les organismes de santé pour les assurés sociaux et ayants droit (régime général de la sécurité sociale et régimes particuliers), prescrites par le médecin généraliste en fonction des besoins thérapeutiques du patient.

Pour connaître les orientations thérapeutiques et les soins se rapporter à la page 2 de ce livret. Pour connaître la démarche complète à suivre afin de s'inscrire, se rapporter à la page 5 de ce livret.

HÉBERGEMENT

Pour votre recherche de logement et réservation, adressez-vous à :

**Office du Tourisme
du Pays de Saint-Galmier**

Maison du Tourisme
de Montrond-les-Bains
Avenue des Sources
42210 Montrond-les-Bains
Tél. : 04.77.94.64.74
contact@paysdesaint-
galmier.fr
www.paysdesaintgalmier.fr

**Comité départemental
du tourisme de la Loire**

www.loiretourisme.com
Rubrique : Dormir

**Mairie de
Montrond-les-Bains**

Place du Général de Gaulle
42210 Montrond-les-Bains
Tél. : 04.77.54.42.77
www.montrond-les-bains.fr

Montrond-les-Bains

Montrond-les-Bains est situé à proximité de Lyon et Saint Etienne, au cœur du département de la Loire. Au XII^{ème} siècle, une tour primitive en pierre était construite sur un « Mont Rond » (butte volcanique).

La station thermale a su faire la synthèse de ses points forts : ville d'eau, de santé, de détente et de bien-être, mais aussi de jeux, de gastronomie, de manifestations au centre des congrès ou lors de la fête médiévale (2 août).

AUTOUR DE LA CURE

**Soins de Santé et de bien être
non agréés par les organismes de santé*



Nous vous conseillons de compléter vos cures en profitant d'offres exclusives essentiellement basées dans notre centre Balnéo-SPA « Les Iléades ». Un dépaysement total à seulement quelques pas des Thermes. Profitez de ces offres pour agrémenter et optimiser votre séjour santé.



Retrouvez le détail de nos offres sur
www.lesileades.fr



LES DÉMARCHES

①

Consultez votre médecin traitant qui établira votre demande de prise en charge «cure thermale»

La demande de prise en charge administrative doit être formulée sur un imprimé fourni par la Caisse d'affiliation de l'assuré, rempli par :

- le médecin prescripteur (généralement le médecin traitant), qui précise l'indication thérapeutique pour laquelle la cure est demandée et le lieu de cure.
- l'assuré, qui complète les chapitres le concernant.

Important : vérifiez que le lieu de cure et l'indication thérapeutique sont exacts.

②

Envoyez la demande à votre caisse de prise en charge

Si l'assuré remplit les conditions administratives requises, il recevra de sa Caisse d'affiliation une prise en charge composée de :

- **deux volets :** volet 1 pour le médecin thermal + volet 2 pour l'établissement thermal
- **ou trois volets :** volet 1 pour le médecin thermal + volet 2 pour l'établissement thermal + volet 3 pour les frais de voyage et de séjour (sous certaines conditions de ressources).

La demande de prise en charge peut être envoyée à tout moment de l'année. Les prises en charge sont valables pour l'année civile en cours. Si elles sont délivrées au cours du quatrième trimestre, elles restent valables jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Si elles sont délivrées en décembre, elles restent valables pendant toute l'année suivante. Aucun texte ne limite le nombre de cures thermales prises en charge à 3 années consécutives. Si la prise en charge est refusée, un recours gracieux peut être présenté à la CPAM.

Important : Tout assuré se rendant sur son lieu de cure sans être en possession de sa prise en charge devra avancer la totalité des frais de traitement.

③

Réservez votre cure auprès des Thermes de Montrond-les-Bains

03.27.32.86.29 ou 04.77.94.67.61 (sans attendre l'accord de votre caisse) ou en remplissant la fiche de réservation et en joignant obligatoirement **90 €** d'arrhes.

A réception des **90 €** et de votre fiche de réservation, un courrier de confirmation vous sera envoyé ainsi que la liste des médecins thermaux.

A savoir : Ces arrhes de réservation (**90 €**) vous seront déduites du montant de votre facture ou remboursées si vous êtes pris en charge à 100 % au moment de votre cure. En cas de refus de prise en charge par votre organisme, et sur présentation d'un justificatif, la totalité des arrhes de réservation vous sera remboursée.

④

Réservez éventuellement votre hébergement

en vous renseignant auprès de l'Office du Tourisme ou en contactant nos partenaires hébergeurs. Nous vous conseillons vivement de réserver votre cure avant votre hébergement.

⑤

Prenez rendez-vous auprès d'un médecin thermal du lieu de votre cure qui établira votre programme de soins (ordonnance ou prescription médicale)

Ce programme de soins est à remettre aux Thermes, avant le début de votre cure et fera l'objet d'un planning horaire établi selon vos souhaits. Pour la bonne marche des services, veillez à respecter les heures de rendez-vous. Le linge (peignoir et serviette) est mis gracieusement à votre disposition. Il reste la propriété des Thermes. Afin de nous permettre de continuer à assurer ce service, nous vous remercions de le restituer à l'issue de vos soins quotidiens.

NOUS CONTACTER :

Les thermes

360 Rue du Geyser
42210 Montrond-les-Bains

Tél. : **03.27.32.86.29** ou **04.77.94.67.61**

Mail : lesthermes-montrond@opalia.fr



Pour informations complémentaires :
www.thermes-montrond.fr